



DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE SUR LES DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILÉS À PERCEVOIR EN 2024

(personnes physiques résidentes fiscales en France)

Demande à adresser ⁽¹⁾ à :

Uptevia
Grands Moulins de Pantin
Services Coupons Nominatifs
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN CEDEX

Libellé société :

Je soussigné(e),

M / Mme / Melle (rayer la mention inutile)	Nom _____	Prénom(s) _____
Né(e) le	<input type="text"/> à _____ (obligatoire)	(obligatoire)
Référence chez Uptevia	<input type="text"/> (numéro de compte)	
Téléphone	<input type="text"/>	e- mail _____
Demeurant à	_____	
Code Postal	<input type="text"/> Ville _____	Pays _____
Adresse Fiscale	_____	
Code Postal	<input type="text"/> Ville _____	Pays _____

atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts qui énonce les conditions pour bénéficier d'une dispense du prélèvement prévu au I de l'article 117 quater du Code Général des Impôts et demande à être dispensé(e) de ce prélèvement de 12,8% au titre des dividendes et distributions assimilées qui me seront versés en 2024 à raison des actions inscrites sur le compte nominatif pur précité.

A cet effet, j'atteste sur l'honneur, sous ma propre et entière responsabilité, que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de 2022 est inférieur à :

- 50 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs); ou
- 75 000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune).

Je reconnais être informé(e) que cette demande de dispense s'applique de façon irrévocable aux dividendes et distributions assimilées payés en 2024 et que ces revenus restent soumis aux prélèvements sociaux à la source au taux global actuel de 17,2%.

Pour les revenus concernés qui seront perçus en 2023, la demande de dispense doit être impérativement adressée à l'adresse indiquée ci-dessus (voir case « *Demande à adresser à :* ») et reçue au plus tard le 30 novembre 2023 afin de garantir sa prise en compte.

Vous pouvez également saisir directement votre dispense avant le 30 novembre 2023 sur le site Planetshares en vous connectant à votre espace personnel.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'adresser votre formulaire « papier » ou de courriel pour nous en informer.

Par ailleurs, j'ai connaissance qu'en cas de demande de dispense du prélèvement alors que je ne satisfais pas la condition tenant au revenu fiscal de référence pour bénéficier d'une telle dispense entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort.

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

⁽¹⁾ Le présent formulaire, ou toute autre instruction y étant relative, doit être adressé à Uptevia par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Vous pouvez également télécharger ce formulaire de demande de dispense sur le site internet Planetshares dans votre espace personnel.